

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 11 septembre 2024

Nombre de Conseillers

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	13
<u>Absents excusés</u> :	5
<u>Absents</u> :	1

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BIRH, CANTIN, COUEPEL, DUPONT, DURAND, GRANEREAU, LAGUILLON, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, UGOLINI.

Absents excusés : MM. CANTE, CURELY, FONMARTY, GUÉ, LERUTH.

M. CANTE a donné pouvoir à Mme GRANEREAU

Mme CURELY a donné pouvoir à M. MICHEL

M. FONMARTY a donné pouvoir à M. DUPONT

Mme GUE a donné pouvoir à M. LAGUILLON

Mme LERUTH a donné pouvoir à Mme ALFONSO-CHARIOL

Absent : Mme. BUTON.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2024.12.04

Objet : Admission en non-valeur titres Cantine 2022 et 2023

A la demande du Trésor Public, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de valider l'admission en non-valeur des titres :

T 1268,923,40/2022 de cantine impayée pour l'année 2022 qui s'élève à la somme de 273,56 €

T 1130,1351/2023 de cantine impayée pour l'année 2023 qui s'élève à la somme de 94,00 €

Ce qui est accepté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 16 Décembre 2024,
Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.

